**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 JANVIER 2024 à 19H30**

L’an deux mil vingt-quatre, le dix-sept janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 janvier 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, LAINE S, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

**Absents excusés** : ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JOUANNO L.

MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.

TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.

FRABOULET C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.

ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

**Secrétaire de séance** : Madame Brigitte JEGLOT est nommée secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13

- Nombre de pouvoirs : 6

- Nombre d’absents : 6

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Logements communaux : travaux logement 5 rue Emile Jégard et remboursement facture pour antenne – remplacement des radiateurs logement 6 Ter rue de Bellevue

- Résidence des Trois Chênes : proposition de plan de composition de la 2ème tranche

- Matériel : vidéoprojecteur pour la salle des fêtes – tablette pour le service enfance

- Finances : autorisation paiement des factures d’investissement – fongibilité des crédits

- Médiathèque : dégâts des eaux

- Arrêté pour mise en place d’amendes pour les dépôts sauvages de déchets

- Informations et questions diverses : visite de Monsieur le Préfet

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est approuvé et validé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer un point à l’ordre du jour de la séance :

* Achat d’une tablette pour le service enfance

Anthony BASSET est absent (excusé) à l’ouverture de la séance.

1. **LOGEMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur : Brigitte JEGLOT, Adjointe au Maire

1. Logement 5 rue Emile Jégard :

Note explicative :

Le locataire de ce logement menace d’envoyer la commune au Tribunal pour mise en location d’un bien insalubre. Il est représenté par l’association Alchi (Association de lutte contre l’habitat indigne) de Guingamp.

Il conteste la révision annuelle de son loyer qui est interdite pour les logements classés en classe énergétique F ou G, il demande que le logement soit remis en état avec un traitement contre l’humidité, changement de la fenêtre et de la porte de la buanderie, reprise des joints façade arrière, ventilation dans la cuisine et dans la salle de bains ainsi que le changement de toutes les fenêtres par du double vitrage.

Il demande également le remboursement d’une facture de Pulsat d’un montant de 74,53 € TTC pour la réparation de son antenne télé.

Brigitte Jéglot avait anticipé et fait procéder au DPE de ce logement qui est classé en E. La commune est donc en règle pour la révision des loyers.

Elle a également contacté le service habitat de LCBC et la DDTM qui l’a informé avoir été saisie par le locataire.

Une réponse écrite a été faite au locataire en lui joignant une copie du DPE avec ampliation à la DDTM.

La commission bâtiments se réunira pour étudier les travaux à réaliser dans ce logement.

Il est proposé de faire un diagnostic amiante, électricité, gaz et plomb. Le devis de AC Environnement est de 173,41 € HT.

Concernant la facture de l’antenne, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement.

Discussion et vote :

Concernant l’antenne, Morag Ferguson fait savoir que le logement avait une parabole mais c’est le locataire qui a décidé de mettre une antenne. Monsieur le Maire précise qu’il avait donné son accord pour ces travaux et qu’il est normal que la commune prenne cette dépense en charge car l’antenne restera sur le logement quand le locataire partira.

Concernant les travaux, Ozanne Mauvieux pense que la commune est dans l’obligation de louer un logement décent ce qu’approuve Monsieur le Maire et Brigitte Jéglot. Cette dernière va demander des devis et la commission bâtiments se réunira prochainement.

1. Logement 6 Ter rue de Bellevue :

Note explicative :

Brigitte Jéglot propose le remplacement des radiateurs de ce logement. Le devis de la société Sonepar pour 8 radiateurs s’élève à 2 054,36 € HT.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Discussion et vote :

A l’unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis.

1. Devis Ar’Control pour vérification périodique de la salle des fêtes :

Note explicative :

Avant le passage du groupe de visite à la salle des fêtes en mars prochain, le contrôle de certaines installations doit être fait.

Aussi, Brigitte Jéglot a contacté la société Ar’Control pour un devis pour la vérification périodique des installations électriques, gaz et alarme.

Le devis est de 350 € HT et sera mandaté en section d’investissement du budget 2024.

Prop et Net passera pour la hotte (prestation faisant partie du contrat annuel d’entretien) et Serfo pour la chaudière afin d’avoir un certificat de ramonage.

Concernant la solidité des rangements sous la scène, nous sommes toujours en attente de certificat de conformité délivré par la Socotec malgré plusieurs relances de Brigitte Jéglot.

Discussion et vote :

Morag Ferguson indique que la grille de support des brûleurs du piano est cassée. Monsieur le Maire informe que cet équipement n’est pas concerné par la visite de sécurité.

Arrivée d’Anthony Basset en séance à 19h50.

1. **2ème TRANCHE DE LA RESIDENCE DES TROIS CHENES**
2. Proposition du plan de composition :

Note explicative :

Monsieur le Maire rapporte que la commission urbanisme a rencontré le cabinet Nicolas le 11 janvier dernier.

Des modifications ont été demandées sur le plan présenté lors de la commission :

* Une placette de retournement a été matérialisée en haut des lots 25 et 26 pour faciliter le passage du camion des ordures ménagères
* Places de parking supplémentaires le long des lots 22 et 23
* Sondages de terrains à faire dans le bas des lots 28 et 29

Il faudra également se positionner sur l’évacuation des eaux pluviales et des eaux usées soit par le passage sur terrain privé rue de la Croix Rieux soit par le passage sur terrain privé rue des Haies.

Côtés Ouest et Sud, une noue de 5 mètres de large sera faite pour récolter les eaux pluviales en cas de fortes pluies.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide le plan ci-dessous.

**

1. Dépôt du permis d’aménager :

Note explicative :

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit l’autoriser à signer et à déposer la demande de permis d’aménager.

Le permis pourrait être déposé en février, les appels d’offres seraient ouverts en juillet pour un début des travaux de viabilisation en septembre et une commercialisation des lots début 2025.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le permis d’aménager et à le déposer.

Gildas Pérennez informe que la commission finances du 29 janvier étudiera le prix de vente du m² de ce lotissement.

1. **MATERIEL : VIDEOPROJECTEUR POUR LA SALLE DES FETES**

Note explicative :

Laurent Jouanno propose d’acheter un nouveau vidéoprojecteur pour la salle des fêtes.

Des devis ont été demandés à La Puce Informatique, la Fnac et Breizh Informatique (mais ne vend pas ce matériel) pour un modèle Epson :

* La Puce : 650 € HT
* Fnac : 749,99 € HT

Discussion et vote :

Laurent Jouanno indique qu’il a aussi demandé des devis pour un vidéoprojecteur réversible suspendu comme celui qui est actuellement à la salle des fêtes mais ce type de matériel est très cher par rapport à son utilisation.

De plus, un vidéoprojecteur portatif pourra servir dans d’autres salles et également pour des projections lors des Conseils Municipaux.

Anthony Basset pense que le vidéoprojecteur actuel de la salle des fêtes fonctionne bien mais qu’il est mal utilisé par les utilisateurs. Monsieur le Maire informe que cet appareil a été inutilisable pour la cérémonie des vœux et que son remplacement est justifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide le devis de La Puce Informatique d’un montant de 650 € HT qui sera mandatée en section d’investissement.

1. **FINANCES**
2. Autorisation de paiement des factures d’investissement :

Note explicative :

Gildas Pérennez informe qu’en application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2024, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2024, à mandater les dépenses d’investissement suivantes sur le BP commune.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2023. Ces dépenses ont déjà fait l’objet d’une délibération en 2023.

- *compte 2313* :

- facture 13 de l’entreprise LPH d’un montant de 132 € TTC pour les travaux de couverture du local poubelles de la salle des fêtes

- facture 14 de l’entreprise LPH d’un montant de 264 € TTC pour les travaux de couverture à l’église

- facture 15 de l’entreprise LPH d’un montant de 528 € TTC pour les travaux de couverture sur la tête de cheminée 5 rue Emile Jégard

- facture 16 de l’entreprise LPH d’un montant de 132 € TTC pour les travaux de couverture au local du club des jeunes

- facture F040230103763 de la société APAVE d’un montant de 480 € TTC pour la mission L du monte-plats au restaurant scolaire

- facture La Puce Informatique FC25018 d’un montant de 796,80 € TTC pour l’achat d’un ordinateur pour l’école des Perrières

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le mandatement de ces factures.

1. Fongibilité des crédits :

Note explicative :

Monsieur Gildas Pérennez informe que, par délibération en date du 8 septembre 2022, le Conseil avait opté pour le passage à la nomenclature budgétaire M57 abrégé.

Cette nomenclature permet au Maire, si l’assemblée l’y a autorisé, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. On parle de fongibilité des crédits.

La fongibilité permet une gestion comptable plus souple car chaque virement de crédits n’est plus soumis à une délibération particulière mais une délibération globale prise en début d’année (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer. En cas d’accord, Monsieur le Maire sera autorisé à signer cette délibération.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à ce dispositif.

1. **MEDIATHEQUE : DEGAT DES EAUX**

Note explicative :

Laure Ivanov explique qu’un dégât des eaux a été constaté le 5 janvier dernier. L’eau s’est infiltrée par le toit et a endommagé des livres et des bacs à livres, des plaques de plafonds sont tombées et la moquette était trempée.

Dans un premier temps, un déshumidificateur a été loué et mis en place pendant 5 jours.

L’entreprise Deniel Etanchéité interviendra jeudi pour réparer la fuite.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama.

1. **SALLE OMNISPORTS : CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET D’ACCESSIBILITE**

Note explicative :

Monsieur le Maire informe que, suite au passage du groupe de visite le 19 décembre 2023 à la salle omnisports, la commission de sécurité a émis un avis défavorable à la poursuite de l’exploitation de l’établissement.

Pour que la salle puisse rester ouverte au public, les prescriptions nouvelles sont les suivantes :

* Assurer pendant la présence du public dans l’établissement la présence de l’exploitant ou de son représentant qui devra être initié à l’utilisation des moyens de secours
* Constituer un dossier permettant de vérifier la conformité aux règles de sécurité pour régulariser les travaux portant sur le changement de destination du bureau devenu un local de rangement de matériel du club de foot. Ce dossier doit être accompagné d’une demande d’autorisation de travaux à déposer en Mairie
* Faire vérifier les installations électriques et l’éclairage de sécurité par un organisme agréé
* Faire vérifier et entretenir l’installation de désenfumage naturel
* Remettre en état de fonctionnement les issues de secours défectueuses (porte d’entrée et porte petite salle côté droit)
* Assurer la remise en fonction des blocs d’éclairage de sécurité dans la petite salle
* Supprimer le stockage situé dans le vestiaire n°2 (moquette et mobilier).

Monsieur le Maire a rencontré la société Quéguiner, cette dernière propose de mettre une crémone pompier sur la porte d’entrée, le devis est de 166,64 € HT. Les services techniques interviendront sur la porte de la petite salle. Le cabinet Ar’Control a été contacté pour la vérification des installations électriques. Le devis est en attente.

Les services techniques poseront les nouveaux blocs d’issue de secours de la salle de gym et vérifieront la trappe de désenfumage. Ils débarrasseront aussi le vestiaire.

Concernant le changement de destination du bureau, un courrier explicatif pourra être envoyé à la Préfecture en spécifiant que ce local reste un bureau mais sert aussi de rangement pour le club de foot.

Par contre, si la commune n’envisage pas de faire ces travaux, la commission nous demande de prendre un arrêté municipal pour interdire l’accès à la salle.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’effectuer les travaux demandés au plus vite afin de continuer à laisser cette salle ouverte au public.

1. **ARRETE POUR MISE EN PLACE D’AMENDES POUR LES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS**

Note explicative :

Monsieur le Maire explique qu’afin de pouvoir verbaliser les dépôts sauvages en campagne qui sont de plus en plus fréquents, il est nécessaire de prendre un arrêté municipal.

Le montant fixé pour cette amende administrative est fixé à 80 €. Si la personne ayant commis cette infraction refuse l’amende, un procès-verbal de contravention sera établi pour une sanction pénale de 135 €. En cas de non-paiement, le montant sera majoré à 450 €.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en place cet arrêté et à verbaliser les contrevenants.

Toutefois, pour les élus, cet arrêté ne résoudra pas le problème des dépôts sauvages car il est difficile de savoir qui les a déposés. Monsieur le Maire indique qu’il n’a pu, que deux fois, retrouver les dépositaires des déchets sauvages.

1. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

* *Approbation des emplacements des points de rassemblement* :

Suite à la commission communale de sécurité des bâtiments, Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur Seigneul, Chef du centre des pompiers de Loudéac, qui est venu sur place le 11 janvier afin de valider les emplacements des points de rassemblement de la rue des Perrières, du parking salle de sports, du parking salle de Kergohy et du parking en bas de la salle des fêtes.

Les panneaux indiquant ces emplacements seront installés prochainement.

* *Point sur les travaux en cours* :

▪ curage des douves : terminé hier, très bon travail fait par l’entreprise Dubois pour 6 km de douves et 2 km d’arasement

▪ modification de la chicane : trop étroite, l’entreprise Hélios a reconnu son erreur et reviendra la modifier

▪ intervention Serfo sur chaudière de la Maison des Lutins : deuxième panne depuis le début de l’hiver. Monsieur le Maire précise qu’au printemps, elle sera enlevée de la Maison des Lutins pour être ressoudée par une entreprise spécialisée. Les élus demandent si les pièces sont toujours sous garantie.

* *Visite de Monsieur le Préfet* :

Une invitation a été envoyée à Monsieur le Préfet pour qu’il vienne visiter la commune. A cette occasion, les projets d’investissement lui seront présentés notamment la salle de sports et le city stade dont des demandes de subvention DETR ont été déposées.

Le Conseil Municipal retient la date du mardi 5 mars à 15h.

* *AG de l’ASCRL* :

Laure Ivanov fait le compte-rendu de cet AG : les Caps Sports Vacances, en 2023, n’ont pas connu un franc succès, il sera proposé des regroupements avec d’autres Caps Sports du secteur pour mutualiser les activités.

Concernant la médiathèque, le principal constat est le manque de temps de l’animatrice qui doit répondre aux demandes des lecteurs, faire des animations pour les écoles et le centre de loisirs, travailler en réseau avec les autres bibliothèques …. Elle souhaiterait bénéficier d’une aide à ½ temps car le temps passé par les bénévoles ne suffit pas. Laure Ivanov précise que l’animatrice travaille à mi-temps à Trévé (aide de Nathalie Guillaume 2h par semaine pour couverture livres et rangement), un quart-temps à St-Caradec avec un agent communal en plus pour les permanences, 1/8 de son temps à Hémonstoir avec une mise à disposition de l’agent communal de Saint-Caradec et 1/8 à Saint-Maudan.

Une piste de réflexion sur une éventuelle embauche à temps partiel pourra être étudiée ou sur un complément du temps d’un agent communal à temps non complet.

* *Classe bilingue français-breton* :

Ozanne Mauvieux informe que la commune a eu un accord pour l’ouverture de la classe bilingue pour la prochaine rentrée scolaire.

* *Ramassage ordures ménagères* :

Morag Ferguson tient à signaler qu’il y a des problèmes réguliers avec des poubelles non ramassées. Frédéric Foulfoin indique que si la collecte n’a pas été faite cela résulte du tri mal fait. Pour tout signalement, LCBC envoie des photos du contenu de la poubelle pour preuve.

* *Problème de stationnement au restaurant le P’tit Gueuleton* :

Morag Ferguson a fait savoir, par mail, à Frédéric Foulfoin que le parking du restaurant était trop petit et que les clients se garaient sur la pelouse devant la stèle. Ce dernier est conscient du problème et pense à une solution pour agrandir le parking de 10 places en enlevant une haie du côté du lotissement.

Il va demander un devis à des entreprises de TP en même que les devis pour les trottoirs de la rue de la Croix Rieux et l’aménagement du parking rue des Perrières.

**Dates à retenir** :

- jeudi 18 janvier à 19h au vélodrome : vœux LCBC

- mardi 23 janvier à 10h : SIAEP La Motte-Trévé

- samedi 27 janvier à 17h : cérémonie de la Sainte-Barbe à St-Caradec

- lundi 29 janvier à 19h : commission finances

- mardi 6 février à 18h30 : commission enfance-jeunesse

- jeudi 15 février à 19h30 : Conseil Municipal